

Politique de frais de déplacement et de séjour en vigueur au 1^{er} juin 2013

L'ADAUQAR rembourse les frais de déplacement et de séjour des membres de ses comités, du Conseil d'administration et de ses responsables d'activités (formateurs, conférenciers, etc.) selon la présente politique. Tout dépassement des tarifs doit être justifié et approuvé par le conseil d'administration.

Frais de transport

Le moyen de transport utilisé doit être le plus économique.

1. Le transport par **autobus** est remboursé selon le tarif de la compagnie et avec présentation de pièces justificatives.
2. Le transport par **train** est remboursé selon le tarif de la classe pour les voyages de jour et avec présentation de pièces justificatives.
3. Le transport par **automobile** est remboursé selon les barèmes suivants :
 - 0,35 \$ le kilomètre pour les déplacements de plus de 40 km aller-retour.
 - 0,07 \$ le kilomètre par personne pour les passagers qui se déplacent avec vous pour le compte de l'ADAUQAR
 - les coûts d'une location et de l'essence, avec présentation des pièces justificatives, si c'est plus économique.
4. Les frais de stationnement, pour les déplacements de plus de 40 km aller-retour, sont remboursés au coût réel avec présentation de pièces justificatives.

Frais d'hébergement

1. Remboursement maximum : 145 \$ par nuit, incluant les taxes, avec présentation de pièces justificatives.

L'hébergement doit être pris dans un hôtel avec lequel l'Université du Québec a établi une entente ou dans un hôtel moins coûteux ; on doit demander le tarif de l'Université du Québec au moment de la réservation ou lors de l'enregistrement.
2. Remboursement de 16 \$ par nuit pour l'hébergement chez un parent ou un ami.

Frais de repas

Les frais de repas sont remboursés sans pièces justificatives selon l'indemnité quotidienne suivante :

Déjeuner : 7 \$ (le départ doit se faire avant 7 h 30 et le retour après 9 h)
Dîner : 15 \$ (le départ doit se faire avant 12 h et le retour après 12 h 30)
Souper : 25 \$ (le départ doit se faire avant 18 h et le retour après 18 h 30)